

Lire le journal.
S'inscrire |
Se connecter

L'Est éclair

Lundi 25 Mai 2015

Actualités » Économie

Publié le Mardi 19 Mai 2015 à 15h07

Comment va-t-on planter les vignes ?

Rédaction en ligne

À compter du 1^{er} janvier 2016, chacun pourra planter de la vigne de manière beaucoup plus libre. Un risque économique pour toute l'interprofession.



L'appellation champagne peut produire jusqu'à 350 millions de cols par an, mais n'en a expédié « que » 307 millions en 2014.

Le système des droits de plantation, qui permettait de réguler la croissance du vignoble, cède la place aux autorisations de plantation. Un changement qui n'est pas de pure forme.

Le nouveau système, qui démarrera le 1^{er} janvier 2016, n'a rien de commun avec l'ancien. Pour conserver une régulation, la filière viticole a accepté une part de libéralisation.

Sur le principe, **l'ancien système** français, celui des droits de plantation, interdisait de planter des vignes, sauf dérogation ou replantation après arrachage. **Le nouveau système** communautaire fonctionne, au contraire, sur l'idée que le

vignoble peut croître en surface de 1% par an, soit environ 7500ha pour l'ensemble du vignoble français.

INQUIÉTUDE DU CÔTÉ DU VIGNOBLE

[Lire l'article complet ici](#)

AILLEURS SUR LE WEB



Destockage : 3 étapes simples pour avoir un iPad - Conso Blogger

Déclaration d'impôts : Le barème d'imposition pour l'année 2015 - Quel-Impôt.fr

17 cadeaux absolument horribles que des gens ont reçus POUR DE VRAI à Noël ! - Tribunal Du Net

Vous cherchez à envoyer vos enfants en séjour linguistique ? 5 choses à connaître pour bien choisir l'organisme ! - Vacances pour tous

Trucs et astuces pour bien gérer son argent - Cetelem

A LIRE SUR LEST-ECLAIR.FR



Un nouveau cambrioleur sous les verrous

Barséquanais : trois blessés dans une collision au carrefour du hameau de Bellevue

Un jeune piéton percuté plusieurs fois sur la rocade

L'ESC Troyes 21e du classement des meilleures écoles de commerce

Les infirmiers anesthésistes de l'hôpital de Troyes en grève jeudi

Recommandé par

Le groupe La Voix
Mentions légales
Aide
CGV
CGU
Contactez-nous